

# ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES

## niveau 2

### Spécialités logistiques et Techniques

UV : EAP 2 Educateur des Activités Physiques

Centre de Formation : un SDIS agréé

Durée : 80 heures 15 jours

Effectif : 12

TENUE: en fonction des thèmes abordés

HORAIRES: 08h00/12h00 et 13h30/17h30

### Objectif du stage :

- Connaître le cadre réglementaire au niveau national et départemental régissant les AP.
- Connaître les paramètres de programmation de l'entraînement physique adapté aux SP.
- Mettre en oeuvre la programmation établie par le CT et les différentes épreuves sportives réglementaire.
- Assurer l'interface entre les opérateurs et le conseiller. Être un partenaire du 3SM.

### Thèmes abordés:

- Intégrer les séances d'activité physique dans la démarche santé sécurité
- Être un référent pour les opérateurs (conseil et accompagnement)
- Mettre en oeuvre les différentes épreuves (ICP, concours...)
- Apporter un conseil individualisé dans le cadre d'activités physiques
- Rendre compte au CT

### OBSERVATIONS:

Les modules complémentaires "arbitrage et jury", "encadrement JSP" et "mise en oeuvre de la PRAP" sont à détenir pour l'entrée à l'EAP 2

### Conditions d'accès:

- SPP / SPV
- Être déclaré apte opérationnel
- Être détenteur de l'EAP 1 et à jour de ses recyclages.

**VALIDATION : CERTIFICATIVE**